



**POINTS SAILLANTS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**47<sup>E</sup> REUNION DU CONSEIL DU FEM**  
**28-30 OCTOBRE 2014, WASHINGTON**

Ce document de synthèse a été préparé par le Secrétariat du FEM pour rendre compte des délibérations du Conseil et des observations, interprétations et précisions apportées par ses membres au sujet de certains points de l'ordre du jour et des décisions connexes. Le compte rendu conjoint des présidents présente les décisions prises par le Conseil. Les éléments présentés ici viennent le compléter.

***Point 1 de l'ordre du jour : Séance d'ouverture***

1. La directrice générale et présidente du FEM, Mme Naoko Ishii, ouvre la séance, rappelant qu'il s'agit de la première réunion du Conseil pour FEM-6 depuis l'Assemblée de Cancun qui s'est achevée sur des résultats positifs. Le FEM dispose ainsi pour son action de ressources plus importantes qu'auparavant, d'un ensemble de stratégies enthousiasmantes et d'un solide programme de réformes. Elle souligne que l'année à venir revêt une importance capitale compte tenu des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord sur le changement climatique en 2015, des négociations sur le programme de développement durable pour l'après 2015 et de la première année d'activité au titre de FEM-6. Lors du récent Sommet sur le climat organisé par le Secrétaire général des Nations Unies, elle dit avoir constaté l'émergence d'une coalition entre des parties prenantes très nombreuses et déterminées à agir, le rôle déterminé joué par le FEM dans les débats sur la ville durable, et la reconnaissance de son action en faveur des forêts et de sa contribution aux travaux sur l'adaptation, notamment au moyen des synergies qu'il opère avec d'autres domaines d'intervention. Elle réitère l'appui du FEM au Fonds vert pour le climat et à la recherche de complémentarités entre les deux institutions. Elle souligne en outre que le FEM doit se positionner en tant qu'acteur incontournable et compétent de l'action globale en faveur du développement durable. Selon elle, la principale difficulté pendant FEM-6 sera l'application d'une approche de programmation qui recoupe les différents domaines d'intervention du Fonds, et vise ainsi à extraire l'environnement de l'isolement dans lequel il a été enfermé. Elle précise que les pays doivent impérativement définir leurs propres stratégies pour utiliser les ressources du FEM sans tarder. Elle rappelle que la restructuration en cours du Secrétariat vise à doter l'institution des moyens nécessaires pour s'acquitter de ses engagements et faire face aux difficultés rencontrées à ce titre. Enfin, Mme Ishii annonce que le Panel d'accréditation vient d'approuver le Fonds brésilien FUNBIO qui accède ainsi à la dernière étape du processus d'accréditation en tant qu'Entité de projet du FEM.

***Point 2 de l'ordre du jour : Élection du président***

2. M. Winston Thompson, représentant le groupe de pays insulaires du Pacifique est élu président de la réunion. Conformément au règlement intérieur des réunions du Conseil, la fonction de président de séance est attribuée alternativement à un représentant des pays bénéficiaires et à un représentant des pays non bénéficiaires.

***Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour***

3. Le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire sans changement.

***Point 4 de l'ordre du jour : Rapport de suivi annuel de l'exercice 14 : Partie I***

4. Constatant les différences de temps écoulé, d'une Entité de projet à l'autre, entre l'approbation par la DG et le premier décaissement au titre de leur portefeuille de projets, certains membres demandent que les raisons de ces écarts soient exposées dans les futurs rapports de suivi annuel.

5. Les membres du Conseil demandent que les rapports de suivi annuel fassent état des réalisations cumulées au titre des objectifs institutionnels pour FEM-6.

***Point 5 de l'ordre du jour : Gestion par les résultats : Plan d'action***

6. Plusieurs membres se disent satisfaits de l'évolution et de l'orientation des travaux relatifs au cadre de gestion par les résultats. Certains notent que les mesures à engager sont énoncées sans autres précisions sur leurs composantes spécifiques. Le Secrétariat indique qu'il présentera des rapports détaillés, par composante, sur les avancées de la mise en œuvre du Plan d'action et sur le respect du calendrier présenté dans le document.

7. Les membres du Conseil insistent sur la nécessité de donner priorité à la simplification des cadres de résultats, des indicateurs et des outils de suivi, afin que ce travail soit achevé lorsque les projets prévus pour FEM-6 sont prêts à être présentés à la DG pour approbation.

***Point 6 de l'ordre du jour : Programme pilote sur l'utilisation des instruments financiers autres que les aides directes pendant FEM-6 et version actualisée de la Politique applicable aux instruments financiers autres que les aides directes***

8. Tout en approuvant l'introduction d'instruments autres que les aides financières pour le secteur public, certains membres sont d'avis que le programme pilote doit néanmoins être considéré comme un élément central de la stratégie du FEM pour la participation du secteur privé. Pour certains d'entre eux, il est important que le FEM demeure avant tout une institution vouée à l'octroi d'aides directes.

9. Nombre de membres sont d'avis que le programme pilote doit impérativement faire l'objet d'une solide action de communication et de sensibilisation afin que les bénéficiaires

potentiels, publics comme privés, disposent de l'information voulue pour en tirer parti. Convenant qu'il faudra une communication volontariste et soutenue pour promouvoir les instruments financiers autres que les aides directes, le Secrétariat s'efforcera de mettre à profit toutes les voies de communication, actuelles et nouvelles, disponibles au sein du réseau du FEM.

10. Bien que conscients que le programme pilote soit porté par la demande, plusieurs membres souhaitent que les propositions approuvées à ce titre se rapportent à différents domaines d'intervention, comme le prévoient les critères indicatifs de sélection. Le Secrétariat est également invité à s'assurer que l'innovation et l'application des stratégies pour les domaines d'intervention pendant FEM-6 constituent l'un des critères de sélection, et qu'il en soit fait état dans les directives sur la préparation des propositions de projet présentées au titre des instruments financiers autres que les aides directes.

***Point 7 de l'ordre du jour : Amélioration du cycle de projet du FEM***

11. Plusieurs membres suggèrent qu'une analyse des obstacles à l'origine du retard de certains projets soit présentée au Conseil à sa prochaine réunion.

12. Certains membres souhaitent en outre prendre connaissance des projets rattachés au programme dès l'achèvement de leur conception. Le Secrétariat est en train de créer un site relevant du système intégré de gestion des projets (SIGP) pour présenter les projets rattachés au programme qui sont soumis à la DG pour approbation. Les membres du Conseil pourront tous y avoir accès pour examiner les dossiers de projet, formuler des observations et poser des questions.

13. Certains membres demandent des précisions sur l'application de la politique d'annulation, et plus particulièrement la procédure suivie par le Secrétariat pour faire connaître les cas d'annulation.

***Point 8 de l'ordre du jour : Mise en œuvre du Programme d'aide aux pays***

14. Le Conseil assure le Secrétariat de son plein soutien afin qu'il poursuive la mise en œuvre du Programme d'aide aux pays.

15. Quelques membres suggèrent que le Bureau indépendant de l'évaluation évalue le Programme d'aide aux pays à l'occasion du sixième bilan global.

***Point 9 de l'ordre du jour : Plan d'action pour l'égalité des sexes***

16. Plusieurs membres demandent des précisions sur le pôle Égalité des sexes pour lequel le Secrétariat fera appel à des spécialistes indépendants de la parité des sexes afin de faciliter l'élaboration d'une solution à long terme.

17. Certains membres jugent important de définir un marqueur/système d'évaluation de l'égalité des sexes, en complément de ceux des Entités du FEM.

18. Certains membres sont d'avis qu'il faut impérativement associer les bénéficiaires, notamment les groupes de femmes, à la préparation et à la gestion des projets.

***Point 10 de l'ordre du jour : Entretien avec les secrétaires exécutifs des Conventions –  
Relations avec les instances des Conventions et d'autres institutions  
internationales***

19. Quatre secrétaires exécutifs de conventions multilatérales sur l'environnement dont le FEM est un/le mécanisme financier s'adressent au Conseil du FEM pour présenter leurs idées sur la contribution du Fonds au programme d'action mondiale sur l'environnement et le développement. Ce sont Mme Christiana Figueres, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; M. Bráulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ; M. Rolf Payet, Secrétaire exécutif des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm ; et Mme Fatoumata Keita-Ouane, Secrétaire exécutive du Secrétariat provisoire de la Convention de Minamata.

20. Mme Figueres félicite le FEM, force vive de l'intégration de l'action en faveur de l'environnement et du développement, d'abord pionnier, puis vulgarisateur des problématiques touchant à l'environnement mondial et leader incontesté de la promotion des synergies entre les conventions sur l'environnement. Elle remercie le Fonds du rôle sans pareil qu'il a assumé en faveur de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Elle souligne que le changement climatique pèse sur toutes les entreprises humaines, ce qui en fait un élément fondamental pour les objectifs des autres conventions. Il n'y a donc pas d'autre solution que d'œuvrer pour la conclusion d'un accord en 2015 afin de réduire considérablement les émissions. Même si les efforts internationaux en faveur de l'environnement vont dans la bonne direction, Mme Figueres fait valoir qu'ils restent suffisants. Elle espère que cet accord provoquera une mutation de fond du contexte socioéconomique de tous les pays, dans l'intérêt de leur développement durable comme dans celui de la planète tout entière. Le financement est primordial : au cours des 15 années à venir, 90 billions de dollars seront investis dans l'infrastructure à travers le monde, des investissements qui doivent impérativement financer des infrastructures à l'épreuve du climat. Elle souligne le rôle fondamental du FEM qui contribue à relever trois grands défis : 1) promouvoir la poursuite des investissements dans l'adaptation au changement climatique ; 2) veiller à ce qu'aucun pays ne soit laissé pour compte dans la transition vers une économie sobre en carbone, notamment les PEID et les PMA ; 3) travailler avec le Fonds vert pour le climat en favorisant l'innovation, en rattachant tous les domaines d'intervention et en n'oubliant aucun pays afin que le Fonds vert puisse favoriser sans tarder le développement à grande échelle des réussites de l'action climatique du FEM.

21. Bien que les problèmes rencontrés dans le domaine de la biodiversité ne soient guère différents de ceux liés au changement climatique, M. Dias signale que le sentiment d'urgence n'est pas ressenti aussi vivement dans le premier cas, alors qu'il l'est de plus en plus dans le second. Convenant que la Convention sur la diversité biologique a favorisé une intensification des mesures allant dans la bonne voie, il fait cependant valoir qu'au rythme de l'action menée jusqu'ici, les objectifs d'Aichi ne seront probablement pas atteints d'ici la fin de la décennie. Évoquant la récente réunion de la Conférence des Parties à la CDB en Corée, M. Dias rappelle divers accords encourageants conclus par les Parties, notamment la réitération d'engagements

antérieurs en vue du doublement du financement international, notamment par la mobilisation de ressources intérieures qui viendra accroître le financement national. Il souligne que le FEM peut contribuer à la prise en compte systématique de la biodiversité en évaluant les enseignements tirés de son expérience, en donnant de meilleures orientations aux pays, en recherchant sans cesse des synergies entre les conventions et en intégrant l'action menée au titre de la Convention et de ses Protocoles. Il signale que le FEM pourrait apporter son concours à la CDB, notamment en l'aidant à intégrer la prévention des catastrophes dans ses actions de conservation et de restauration, à améliorer le paiement des services écosystémiques, à renforcer les liens entre santé et biodiversité, et à aider les pays en développement à mobiliser des ressources.

22. Tout en soulignant que les substances chimiques peuvent nous faciliter la vie et la rendre plus productive grâce aux biens de consommation, M. Payet affirme que nous devons prendre conscience des impacts potentiels de ces substances sur notre existence. Il remercie le FEM d'avoir augmenté ses aides financières au domaine des substances chimiques pendant FEM-6, et d'avoir élargi son action aux substances chimiques et aux déchets et non plus seulement aux polluants organiques persistants (POP). Il appelle le Fonds à contribuer à la mise en œuvre des plans relatifs aux substances chimiques et aux déchets. M. Payet souligne encore le rôle important du FEM qui a influencé le processus de négociation des objectifs de développement durable en présentant des exemples d'approches synergétiques et en soulignant les gains d'efficacité susceptibles de résulter de la mise en œuvre intégrée des objectifs de développement durable. Selon M. Payet, le FEM pourrait avoir une action déterminante dans le développement des capacités nécessaires pour pérenniser ces réalisations.

23. Mme Keita-Ouane évoque les liens d'interdépendance entre les substances chimiques, notamment le mercure, la santé publique et le développement. Elle affirme qu'en tant que mécanisme financier de la Convention de Minamata, le FEM peut jouer un rôle important en contribuant à promouvoir des modalités d'intervention qui facilitent la concrétisation des objectifs de la Convention. Mme Keita-Ouane rappelle que le FEM a participé aux ateliers régionaux et sous-régionaux sur le mercure. Elle cite plusieurs d'exemple où ses approches intégrées offrent aux Conventions une possibilité nouvelle d'agir en synergie et d'éviter toute fragmentation de la réflexion, et rappelle parallèlement qu'il est important de promouvoir le renforcement des capacités pour résoudre les problèmes rencontrés dans les domaines du mercure, de la chimie verte et de la production durable.

***Point 11 de l'ordre du jour : Rapport sur l'état d'avancement du processus expérimental d'accréditation des Entités de projet du FEM et calendrier de la poursuite des discussions sur l'accréditation***

24. Évoquant le calendrier proposé en vue de la poursuite des discussions sur l'avenir des accréditations, plusieurs membres notent avec quelque inquiétude que le Secrétariat propose d'entamer ces discussions en juin 2017. Plusieurs d'entre eux rappellent qu'il faut réviser les critères et paramètres actuels d'accréditation et que le Conseil doit, sous un an, tirer les premiers enseignements du programme pilote pour décider des suites à donner à la question.

25. Certains membres sont d'avis qu'il faut évaluer la place optimale des organisations nationales, régionales et internationales au sein du partenariat pour produire un document de

synthèse présentant diverses solutions et des propositions visant à simplifier et accélérer le processus d'accréditation en s'inspirant de l'expérience d'autres fonds internationaux. Des recommandations pourraient également être formulées sur les modalités les plus efficaces pour travailler avec un plus grand nombre d'organismes partenaires, notamment des entités nationales.

26. Plusieurs membres demandent que le cadre de référence de l'étude du processus pilote d'accréditation soit présenté au Conseil.

27. Le Secrétariat et le Bureau indépendant de l'évaluation indiquent qu'ils donneront suite à cette demande.

***Point 12 de l'ordre du jour : Rapport d'activité du directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FEM***

28. Plusieurs membres du Conseil demandent au Bureau indépendant de l'évaluation d'entreprendre une évaluation du Réseau des organisations de la société civile (OSC), en particulier de son rôle vis-à-vis de l'action du FEM. Le Bureau indépendant de l'évaluation convient qu'il est important de procéder à une évaluation approfondie du Réseau et s'engage à donner suite à cette demande.

29. Certains membres demandent au Bureau indépendant de l'évaluation d'inclure des données spécifiques sur l'égalité des sexes dans les critères d'évaluation de l'ensemble de ses travaux.

***Point 13 de l'ordre du jour : Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie***

30. Plusieurs membres demandent au Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) — qui s'attachera désormais à être plus sélectif dans l'examen des programmes — d'envisager la possibilité que les membres du Conseil puissent lui demander de réaliser des analyses plus approfondies de certains projets ou programmes du FEM, en fonction des besoins. Une fois que 30 % des ressources disponibles pour FEM-6 auront été programmées, la présidente du STAP inclura dans son rapport une évaluation de la fonction « amélioration de la qualité scientifique et technique » du Réseau du FEM, fondée sur cette approche sélective, qu'elle soumettra au Conseil pour examen.

***Point 14 de l'ordre du jour : Programme de travail***

31. Plusieurs membres rappellent l'importance des orientations du STAP sur le programme de travail, étant donné que les Entités s'en inspirent lors de la préparation des projets et de l'élaboration ultérieure des propositions.

32. Plusieurs membres sont d'avis qu'il faut veiller à l'harmonisation des initiatives de transfert de technologie, au sein du FEM comme au-delà, notamment en établissant des liens avec la CCNUCC et le Centre international de technologie du PNUE.

***Point 15 de l'ordre du jour : Le point sur la préparation des approches intégrées pilotes***

33. Le Secrétariat fait le point sur l'avancement de la préparation des approches intégrées pilotes : i) chaînes d'approvisionnement en produits de base respectueuses des forêts ; ii) sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne ; et iii) ville durables. Plusieurs membres se disent satisfaits de cette démarche globale et innovante, et demandent que des rapports d'avancement leur soient régulièrement présentés. Le Secrétariat confirme que les approches intégrées pilotes seront probablement présentées au Conseil pour approbation à sa prochaine réunion, en juin 2015.

34. À la demande de plusieurs membres du Conseil, le Secrétariat indique qu'il présentera régulièrement des rapports d'avancement sur l'élaboration et la mise en œuvre des approches intégrées pilotes.

***Point 16 de l'ordre du jour : Rapport du Comité de sélection et d'évaluation  
(Séance à huis clos)***

***Point 17 de l'ordre du jour : Questions diverses***

35. Le Conseil félicite et remercie Erik Bjornebye, représentant de la Norvège, qui s'est distingué pendant 15 ans par l'excellence des services rendus au FEM à divers titres, notamment en qualité de membre et membre suppléant du Conseil et en tant que point focal pour la Norvège.

***Point 18 de l'ordre du jour : Compte rendu conjoint des présidents***

36. Le Conseil adopte le compte rendu conjoint des coprésidents.